



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 68547

Texte de la question

Interpellé par des retraités de l'enseignement professionnel, M. Alain Clary attire l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur la situation de certaines catégories de l'enseignement. Depuis 12 ans, les retraités actuels, pionniers de l'enseignement technique, demandent à bénéficier des dispositions de l'article L. 16 du code des pensions afin que leur revalorisation en PLP 2 soit faite avec reconstitution de carrière. La circulaire Sarkozy a provoqué une réévaluation de 5 000 francs bruts par an pour les PLP 2 au lieu des 30 000 francs d'augmentation de pensions revendiqués. Il lui demande quelles sont ses intentions et décisions afin de répondre à la revendication des PLP 2 de revalorisation de leurs retraites avec reconstitution de carrière.

Texte de la réponse

Le décret n° 2001-527 du 12 juin 2001 portant modification du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel a tiré les conséquences de l'achèvement du processus d'intégration des PLP1 dans le grade des PLP2, décidé par le plan de revalorisation de la fonction enseignante de 1989. Il a effectivement reclassé les personnels actifs selon les dispositions du décret du 5 décembre 1951, c'est-à-dire avec reconstitution de carrière et procédé à une assimilation des pensions des PLP1 à celles des PLP2, à indice égal ou immédiatement supérieur pour les personnels retraités. Cette mesure prend effet rétroactivement au 1er septembre 2000 pour toutes les personnes concernées. Elle fera bénéficier d'une revalorisation de leur pension supérieure à 5 000 francs par an les PLP1 partis à la retraite avec une pension à taux plein et ayant atteint l'un des trois derniers échelons de leur corps. Il n'est pas envisagé de nouvelles mesures de revalorisation des pensions des professeurs de lycée professionnel partis à la retraite, alors qu'ils appartenaient au premier grade de ce corps.

Données clés

Auteur : [M. Alain Clary](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68547

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6278

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 577